



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 21 septembre 2022.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE, Pierre FAUCHER, Sébastien SAGNE, Brigitte MARSAC, Pierre PARVEAU

Absente excusée : Françoise MOMMELE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 JUILLET 2022 :

Approuvé à l'unanimité

MATERIELS

*Le tracteur John DEERE réservé chez DEFI-MAT à Uzerche a été livré. Son règlement, de 25 000€ HT imputé sur le budget de l'eau, est voté à l'unanimité.

*Suite au vol du tracteur KUBOTA l'assurance rembourse 7 800€ TTC ; pour le remplacer un tracteur ISEKI a été trouvé chez DOUSSAUD Equip'Jardin pour 7 000€ HT. Les deux décisions sont votées à l'unanimité.

*La commission des travaux s'est réunie le 7 septembre pour choisir du matériel à atteler au tracteur ; un broyeur d'accotement d'une valeur de 6 600€ HT sera disponible en début 2023 chez DEFI-MAT ; du matériel, attelé auparavant au tracteur volé, sera repris pour un montant à venir en déduction.

AMENAGEMENT DU BOURG

Après analyse des offres du marché à procédure adaptée pour la place de l'église côté portail l'entreprise EIFFAGE de Donzenac a été retenue pour un montant de 86 986€20 HT : approuvé à l'unanimité.

Suite au diagnostic des fouilles archéologiques préventives réalisées autour de l'église, une reprise du projet a été nécessaire avec un surcoût d'honoraires de 1 312€50 HT. Approuvé à l'unanimité.

EGLISE

Suite à la réunion de chantier du 7 septembre, un avenant aux travaux de l'église tranche 2 prolonge les travaux jusqu'au 11 avril 2023 pour le lot de maçonnerie SOCOBA : approuvé à l'unanimité.

Un avenant aux travaux de l'église tranche 2 prolonge les travaux jusqu'au 11 avril 2023 pour le lot de charpente BLANCHON et établit un surcoût de 39 568€45 HT : approuvé à l'unanimité. Le Conseil Départemental subventionnera ce surcoût à hauteur de 23 741€07 (60%) et l'AESMOV pourvoira au solde.

BATIMENT TECHNIQUE

Suite au changement du montant du marché un avenant pour les honoraires du Maître d'œuvre de 3 162€80 HT est présenté au conseil : approuvé à l'unanimité.

La première réunion de chantier aura lieu le 30 septembre à 8h à la mairie ; la commission des travaux est conviée.

La signature pour l'achat du terrain de Y. GLOUTON où le bâtiment sera implanté se fera chez le notaire le 28 septembre ;

DELIBERATIONS

*Une nouvelle convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat doit être signée : approuvé à l'unanimité.

*Médecine préventive : adhésion au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la Corrèze : approuvé à l'unanimité.

VOIRIE

Présentation du programme de voirie pour 2023. P. FREYSSINET préconise une information de l'état général de la voirie communale et des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, notamment auprès des exploitants agricoles usagers d'engins lourds.

CHATEAU D'EAU

L'orage du 13 août a endommagé le parafoudre de la station de pompage aux Chaises Basses ; les alarmes n'ont pas fonctionné à cause du câble coupé sur la route de la station (Orange a été contacté à plusieurs reprises pour les réparations) Le château d'eau s'est vidé puisque les pompes étaient arrêtées. Hydrau-elect a procédé au remplacement de la pièce et une désinfection avec purge a été pratiquée. Lors de cette intervention nous avons constaté des fuites au niveau de la cheminée qui permet l'accès à la cuve du château d'eau. L'entreprise qui avait rénové la structure en 2013 a été contacté et une réfection de l'étanchéité s'impose. Une date d'intervention sera décidée prochainement. Cette réparation sera à la charge de l'entreprise qui nous propose, pour un coût de 3 600€ H.T., de rénover le revêtement au-dessus du niveau de l'eau dans le réservoir. L'offre sera déclinée vu que cela ne concerne pas l'étanchéité mais l'esthétique.

DIVERS

*Des entretiens pour le recrutement d'un agent technique d'entretien se déroulent en ce moment pour remplacer B. PASQUIER qui part à la retraite fin septembre.

*Éclairage public : actuellement l'extinction des lampadaires se fait de 23h à 5h ; dans un souci d'économie d'énergie les horaires passeraient de 22h à 6h. Un inventaire sera fait pour repérer les éclairages qui pourraient être changés pour des LED (un certain nombre l'est déjà). Pour rappel l'éclairage public est une compétence de la Fédération d'Electrification.

*Les travaux d'aménagement du Club House de rugby se poursuivent et seront bientôt terminés.

*Les poteaux pour le déploiement de la fibre à Comborn sont en place ; visite sur les lieux avec les entreprises et le responsable du département le 8 août.

*Suite au décès de E. FAURE à Rouffignac le 5 août, le nécessaire a été fait avec les Pompes Funèbres pour l'enterrement le 12 août. Une lettre recommandée a été adressée au fils qui a pris contact avec la mairie et qui va s'occuper de la succession.

*Le 18 août un administré a déversé des poubelles devant la porte de la mairie. Mme le Maire a porté plainte à la gendarmerie de Lubersac et les faits seront jugés au tribunal de Brive le 7 novembre.

Le 18 août le Pays d'Art et d'Histoire a organisé une chasse aux trésors pour les enfants sur la place de l'église avec la participation de l'Association des Amis de l'Eglise. Le lendemain se déroulait le concert annuel avec apéritif dinatoire. Bonne participation aux deux événements.

Le 26 août Mme le Maire et des membres de la commission sociale se sont rendus chez Mme Denise DUFOUR dans le bourg pour fêter ses 100 ans ; des fleurs et des friandises ont été offertes pour l'occasion.

Le 4 septembre se déroulait le traditionnel vide-greniers organisé par Familles Rurales en collaboration avec le Comité des Fêtes. L'exposition itinérante sur le rail du Pays d'Art et d'Histoire était installée pour l'occasion et une conférence animée par Mme DELORT a eu lieu le samedi salle de la Forge. Très bonne participation les deux jours.

*Un arbre est tombé sur une voiture qui circulait à ce moment-là au Monteil : pas de dommage pour le conducteur qui a pu quand même repartir avec son véhicule endommagé. P. PARVEAU, qui a été témoin des faits, a dégagé la voie en attendant l'intervention des services du département et Mme le Maire a mis en contact la victime avec le propriétaire de l'arbre. Un autre arbre est tombé quelques jours après mais sans conséquence.

*Le 20 septembre Mme le Maire a rencontré les époux GUEDET, nouveaux propriétaires à Comborn ; ils proposent un échange entre le chemin rural qui traverse leur propriété et l'emplacement autour du sapin à l'entrée du village (ce site pourrait être mis en valeur et l'implantation d'une table de pique-nique permettrait de mettre fin aux inconvénients rencontrés avec l'emplacement actuel sur un terrain privé).

*

Fin de séance à 22h50.